

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°22 du 16 mai 2012

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte n°1

INSTRUCTION N° 4669/DEF/CAB/SDBC/DECO
modifiant l'instruction n° 5880/DEF/CAB/SDBC/DECO du 6 mai 2010 relative à la médaille d'outre-mer.

Du 30 avril 2012

CABINET DU MINISTRE : *sous-direction des bureaux des cabinets ; bureau des décorations.*

INSTRUCTION N° 4669/DEF/CAB/SDBC/DECO modifiant l'instruction n° 5880/DEF/CAB/SDBC/DECO du 6 mai 2010 relative à la médaille d'outre-mer.

Du 30 avril 2012

NOR D E F M 1 2 5 0 5 8 8 J

Texte modifié :

Instruction n° 5880/DEF/CAB/SDBC/DECO du 6 mai 2010 (BOC N° 23 du 4 juin 2010, texte 1 ; BOEM 307.2.14).

Référence de publication : BOC N°22 du 16 mai 2012, texte 1.

L'instruction n° 5880/DEF/CAB/SDBC/DECO du 6 mai 2010 est modifiée comme suit :

Au premier alinéa.

Après : « le directeur de la poste interarmées » ;

Ajouter : « le directeur central du service du commissariat des armées, le directeur central du service de l'infrastructure de la défense ».

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Gérard LONGUET.